

Plan d'action 2019-2023

Axes	Fiche	Titre de l'action	Pilotes de l'action
Axe 1 Promouvoir des environnements favorables à la santé	1	Diffuser l'information en santé environnement	Agence régionale de santé (ARS) Union régionale des professionnels de santé (URPS) des médecins libéraux
	2	Faire connaître et enrichir le Portail santé environnement Nouvelle Aquitaine	ARS
	3	Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'environnement intérieur	Bordeaux Métropole - Ville de Gradignan
	4	Améliorer la communication sur la qualité de l'air extérieur et développer des pratiques favorables à la santé.	Bordeaux Métropole
	5	Sensibiliser à la lutte contre le moustique tigre	ARS
Axe 2 Favoriser l'adoption de modes de vie favorables à la santé	6	Concevoir des territoires bienveillants	Bordeaux Métropole
	7	Promouvoir une alimentation saine et durable	Bordeaux Métropole
	8	Favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) - ARS
	9	Favoriser les actions de prévention en direction des étudiants	Bordeaux Métropole
Axe 3 Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	10	Engager une réflexion en matière d'accueil pour les publics vulnérables	Centre hospitalier universitaire (CHU) URPS Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS)
	11	Evaluer les besoins en matière de lieux polyvalents de santé	CHU – URPS - UDCCAS
	12	Faciliter l'échange entre les acteurs de la vulnérabilité	Bordeaux Métropole - UDCCAS
	13	Favoriser l'interprétariat et la médiation en santé	CHU – URPS - UDCCAS
Axe 4 Promouvoir la santé mentale	14	Développer une compétence locale en santé mentale	Bordeaux Métropole
	15	Mieux gérer les situations complexes en santé mentale	Centres hospitaliers (CH) de Charles Perrens et de Cadillac
	16	Cartographier les ressources en santé mentale pour les jeunes adultes	Bordeaux Métropole - Université de Bordeaux - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
Axe 5 Soutenir l'accompagnement de proximité des publics âgés et en situation de handicap	17	Accroître la lisibilité de l'offre de logement adapté	Conseil Départemental 33 (CD33) Bordeaux Métropole
	18	Optimiser l'offre en transports adaptés	Bordeaux Métropole
	19	Améliorer les sorties d'hospitalisations	CD 33 Centre local d'information et de coordination (CLIC)
	20	Lutter contre l'isolement	CD 33
	21	Enrichir la formation des auxiliaires de vie	Conseil régional nouvelle aquitaine UDCCAS URPS

Les fiches actions ci-après présentées sont susceptibles d'évoluer au cours de l'exécution du contrat.

Axe 1

Promouvoir des environnements favorables à la santé sur la métropole

Bordeaux Métropole dispose de nombreux espaces naturels, d'un climat doux et ensoleillé et d'un riche patrimoine historique qui offrent un cadre de vie particulièrement favorable à ses habitants toujours plus nombreux.

Mais la croissance de la population est aussi synonyme de densification des logements et donc de la population et de congestion du trafic routier qui peuvent nuire à terme à la santé environnementale des habitants.

Pour préserver la qualité de vie et la santé de sa population, Bordeaux Métropole met en avant dans son Contrat Local de Santé la nécessaire **prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et en particulier à la qualité de l'air intérieur et extérieur (fiches action 1, 2, 3 et 4).**

En réponse aux préoccupations de ses habitants face à des nouveaux risques pour leur santé liés à des facteurs environnementaux, elle développe également **la lutte contre les espèces invasives, vecteurs potentiels de maladies (fiche action 5).**

AXE 1 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Objectif 1.1 – Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 1 – Diffuser l'information en santé environnement

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Alors que nous passons près de 85% de notre temps dans des environnements clos, la qualité de l'air intérieur devient aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. Les communes ont besoin de ressources pour informer habitants et personnels municipaux sur cet enjeu (écriture de marchés publics, choix d'un architecte). La communication engageante peut permettre ce rapport direct entre les gens où chacun devient relais d'information.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE3), il est prévu, à partir d'outils d'information existants, que l'URPS médecins libéraux crée une plaquette d'information et de recommandations sur les pratiques du quotidien au domicile, adaptée au grand public et permettant à chacun d'être acteur de sa santé (livraison fin 2018).</p> <p>Pour la diffusion de cette plaquette en santé environnement comprenant des informations consolidées, ciblées et accessibles à tous, il est nécessaire de mobiliser les relais de proximité et en particulier les professionnels de santé de premier recours.</p>	
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tester de façon expérimentale les diverses modalités possibles de diffusion de la plaquette, sur un périmètre défini, en mobilisant les professionnels de santé et les communes. - Laisser le choix, via un appel à manifestation d'intérêt auprès des professionnels de santé et des communes de commander la plaquette en plusieurs exemplaires si le spécimen transmis les intéresse et de coupler la diffusion de cette plaquette à une campagne médiatique (Tv locale, radio locale, etc) - Constituer une liste de contacts au sein des médias intéressés par la santé environnementale. 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les professionnels de santé et des collectivités / CCAS/ bailleurs sociaux</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>ARS / URPS Médecins libéraux</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>Services communication de : ARS, Bordeaux Métropole, 28 communes, URPS, bailleurs, ATMO, CCAS, associations</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS et Bordeaux Métropole (diffusion de la plaquette, édition affiche), 28 communes (diffusion adaptée de la plaquette), URPS</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 5% ETP (2019)</p>

	Autres moyens	Supports médias des collectivités (gazette notamment), des professionnels de santé (journal des Ordres et des URPS), des bailleurs
	Participations financières estimées	ARS : prise en charge de l'édition de la plaquette 5 000€
Calendrier prévisionnel	Début 2019 : Diffusion Fin 2019 : Evaluation de l'impact	
Indicateurs de suivi	Diffusion effective des connaissances en santé environnement vers le grand public : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaquettes diffusées • Nombre de professionnels mobilisés (qui ont réalisé une commande de plaquettes) • Nombre de spots diffusés (TV, radio...) Évaluation de l'impact du plan de communication : à prévoir en amont de la réalisation de l'action	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 1 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Objectif 1. 1 – Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 2 – Faire connaître et enrichir le Portail santé environnement Nouvelle-Aquitaine

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Le Portail Santé Environnement de Nouvelle-Aquitaine (ARS, Région Nouvelle-Aquitaine, Graine Aquitaine et IREPS) est un site Internet dédié à l'information sur les actions menées sur les territoires par les différents acteurs en santé-environnement (associations, collectivités territoriales, établissements publics ou privés...). Piloté par Graine Aquitaine, il inclut un comité de validation et une équipe de rédaction qui assure sa mise à jour.</p> <p>Encore trop méconnu, il est prévu d'enrichir les fonctions du portail santé environnement dans le cadre du PRSE3. Conçu comme un centre de ressources, il aura notamment vocation à faire connaître au grand public comme aux spécialistes les bonnes pratiques, les outils en santé environnementale sur le territoire et les événements organisés localement sur ces thématiques. Il aura également un rôle majeur pour informer sur les nouveaux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement qui suscitent beaucoup d'interrogations de la part de la population.</p>	
<p>Descriptif</p>	<p>Développer un plan de communication pour faire connaître et enrichir le Portail Santé Environnement régional afin de mettre en commun les expériences probantes en santé environnement</p>	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les communes et professionnels</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>ARS</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, communes, IREPS, ORSE, Graine Aquitaine</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS, Région Nouvelle-Aquitaine, DRÉAL</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 5% ETP sur la période du CLS</p>
	<p>Autres moyens</p>	<p>Sites internet / outils numériques</p>
	<p>Participations financières estimées</p>	

Calendrier prévisionnel	Début 2019 : nouvelle version du Portail. Mise en œuvre du plan de communication sur la durée du contrat local de santé
Indicateurs de suivi	Nombre d'articles, d'actions, portraits et vidéos issus d'acteurs du CLS de Bordeaux métropole Nombre d'évènements inscrits annuellement sur l'agenda du site Questionnaire auprès des collectivités, URPS et partenaires du CLS tous les 2 ans pour recueillir la part de professionnels qui connaissent le site, qui l'utilisent et les axes d'amélioration Suivi mensuel des visites sur le nouveau portail

Fonctions du CLS Métropolitain

- Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
- Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
- Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
- Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
- Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 1 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Objectif 1.1 – Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 3 – Promouvoir les bonnes pratiques en matière de qualité de l'environnement intérieur

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Des expériences pour améliorer la qualité environnementale dans les crèches et écoles ont été réalisées dans plusieurs communes de la métropole. Ainsi la ville du Haillan a-t-elle été labellisée « écolo crèche » en 2012 pour son protocole de nettoyage, la valorisation du travail des personnels et la communication avec les parents. Conformément à la réglementation, des autodiagnostic ont été réalisés et suivis de la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques par exemple à Villenave d'Ornon (28 écoles) et à Bordeaux (130 écoles et crèches).</p> <p>De même un guide de recommandations pour l'accueil de jeunes enfants dans un environnement sain édité par l'ARS présente 14 fiches pratiques sur les bons gestes à adopter pour réduire au quotidien l'exposition aux substances polluantes.</p> <p>Néanmoins des freins liés à un déficit de connaissances sur le sujet de la qualité de l'air intérieur et de son impact sur la santé subsistent.</p> <p>Il y a donc nécessité d'informer et de sensibiliser en particulier en direction des professionnels travaillant dans le domaine de la petite enfance, mais aussi auprès des parents sur les gestes permettant d'améliorer la qualité de l'environnement intérieur en réduisant la présence de substances toxiques et allergènes (nettoyage et cosmétiques sains, mobilier, etc.) et de valoriser les expériences probantes, comme par exemple celle de Gradignan.</p>	
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et mutualiser les expériences issues des différentes communes de la Métropole (diagnostic, protocole de nettoyage, communication, élaboration de cahiers des charges de marchés publics, forum parentalité) - Mobiliser les professionnels de santé, via les URPS et les personnels communaux (de la petite enfance et de la parentalité) afin de les sensibiliser aux risques sanitaires liés à l'exposition aux facteurs environnementaux - Proposer des actions concrètes, facilement mises en œuvre, pour limiter les expositions : expérimentation, site témoin 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les professionnels de la santé, de la petite enfance et de la parentalité</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>Bordeaux Métropole / Ville de Gradignan</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>Communes, professionnels de santé et de la petite enfance, URPS, ARS, 3AR, associations, CNFPT, services et centres sociaux, CCAS, réseau Aqui respi, DSDEN, CAF, PMI et bailleurs sociaux, Conseil Départemental 33 et Centres hospitaliers, IREPS</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS, communes, Bordeaux Métropole, Rectorat</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 10% ETP sur la période du CLS</p>

	Autres moyens	Sites internet / outils numériques
	Participations financières estimées	ARS : conférences de sensibilisation en direction des élus et techniciens 2 000€ Bordeaux Métropole : recensement + actions 8 000€ + 5 000€
Calendrier prévisionnel	Sensibilisation aux enjeux de santé environnement dans les achats des professionnels de la petite enfance en 2019. Recensement des actions expérimentées et des ressources locales début 2019. Proposition d'actions concrètes en 2020. Déploiement de l'expérimentation probante en 2021. Bilan de l'impact fin 2021	
Indicateurs de suivi	Effets du projet dans les structures de petite enfance, modification des attitudes et comportements Nombre de personnes sensibilisées Nombre d'actions mises en œuvre Nombre de communes ayant mis en œuvre au moins une action pour promouvoir la qualité de l'air intérieur (recueil annuel) Nombre de communes ayant modifié leur politique d'achat suite aux sensibilisations sur les enjeux santé-environnement ? (typologie d'achats références...)	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 1 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Objectif 1.1 – Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment liés à la qualité de l'air extérieur et intérieur

Action 4 – Améliorer la communication sur la qualité de l'air extérieur et développer des pratiques favorables à la santé

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>La pollution atmosphérique est responsable d'effets sur la santé à court et long terme, notamment sur les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En France, on estime à 48 000 le nombre de décès prématurés liés à la qualité de l'air (Santé publique France, 2016). Le coût sanitaire s'élève à plus de 100 milliards d'euros par an (rapport du Sénat, 2015).</p> <p>Depuis la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), en 2014, Bordeaux Métropole a la compétence statutaire de lutte contre la pollution de l'air.</p> <p>Le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie (2017-2022), reflet de l'ambition de Bordeaux Métropole sur le terrain du développement durable, a identifié l'amélioration de la qualité de l'air comme une des actions stratégiques pour concilier santé et milieu urbain dense. Dans ce but, Bordeaux Métropole s'engage fortement en faveur du développement et de la promotion des modes actifs de déplacement et soutient l'électromobilité, le co-voiturage et l'auto-partage sur son territoire. À certaines périodes de l'année, notamment en période hivernale, au printemps et en été, surviennent des pics (ou épisodes) de pollution sur l'agglomération bordelaise. La formation de ces pics est liée à la fois à la présence d'émissions polluantes (par exemple rejets de particules et d'oxydes d'azote liés au chauffage et aux transports en hiver) et de conditions météorologiques favorisant l'accumulation des polluants et limitant leur dispersion (situation anticyclonique, vents faibles...). Au niveau local, le dépassement, ou le risque de dépassement, des seuils réglementaires conduit au déclenchement de procédures préfectorales entraînant la mise en œuvre de diverses mesures de réduction des activités et des émissions de polluants sur le territoire concerné, ainsi que la diffusion de recommandations sanitaires définies par le ministère chargé de la santé. Toutefois, les pics de pollution ont un impact faible sur les effets à court terme. L'impact sanitaire prépondérant de la pollution de l'air est dû à l'exposition tout au long de l'année aux niveaux moyens de pollution et non aux pics. La réduction des effets néfastes de la pollution atmosphérique doit passer par une amélioration de la pollution de fond et une prise de conscience collective concernant les effets sanitaires, et les pratiques favorables à la qualité de l'air.</p>
Descriptif	<p>Afin d'améliorer la diffusion des recommandations sanitaires et comportementales à la population générale et aux personnes sensibles et vulnérables, en particulier lors des épisodes de pollution, de mobiliser des relais (les 28 communes...) pour cette diffusion et de renforcer les mesures de réduction des émissions de polluants atmosphériques, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer la population sur les données disponibles sur la qualité de l'air toute l'année et sur les effets sur la santé de la pollution,- d'améliorer la diffusion des messages sanitaires pendant les pics de pollution notamment auprès des publics fragiles (via relais) puis en élargissant la communication à la pollution de fond- de communiquer sur les bonnes pratiques individuelles favorables à la qualité de

	l'air (chauffage au bois, brûlage à l'air libre, choix de transport...) et accompagner la mise en oeuvre les mesures de réduction des émissions issues des procédures de gestion des épisodes de pollution (faciliter l'acceptation de mesures contraignantes et la mobilisation).	
	- de mobiliser des relais (les 28 communes...) pour fluidifier les circuits d'information	
Publics	Bénéficiaire	La population métropolitaine : personnes sensibles ou vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires
	Public cible	Idem
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, Préfecture, DREAL, ATMO Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental Gironde, 28 communes, URPS
	Partenaires financiers potentiels	Bordeaux Métropole, ARS
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole 10 % ETP sur la période du CLS (air et environnement, mobilité, communication), ARS, DREAL Nouvelle-Aquitaine, ATMO Nouvelle-Aquitaine (service communication)
	Autres moyens	Outils de communication et supports existants (synthèse ORS sur les effets sanitaires, infographies nationales...) Bordeaux Métropole : publication de la synthèse « Impact de la pollution atmosphérique sur la santé des habitants de Bordeaux Métropole » (ORS, 2018)
	Participations financières estimées	
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CLS 2019 - 2023	
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements relais identifiés Nombre de documents de sensibilisation créés Part de la population ayant connaissance des recommandations sanitaires et comportementales	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 1 : PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Objectif 1.2 – Lutter contre les espèces invasives qui sont des vecteurs potentiels de maladies

Action 5 – Sensibiliser à la lutte contre le moustique tigre

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>La présence moustique tigre (<i>Aedes albopictus</i>) est avérée et pérenne sur le territoire de Bordeaux Métropole. De multiples plaintes ou interrogations ont été relayées par la population auprès des communes ou des professionnels de santé du fait de la forte nuisance occasionnée par ce moustique (plus de 200 signalements positifs de moustique tigre par les particuliers en 2017). Ce moustique dispose d'une compétence vectorielle lui permettant, après avoir piqué une personne malade, de transmettre les virus du chikungunya, de la dengue ou de zika dans certaines conditions. Or, les cas suspects de ces maladies déclarés à l'ARS sont essentiellement situés sur la Métropole.</p> <p>Les gîtes larvaires sont majoritairement localisés sur le domaine privé (jardins). Des espaces de vie deviennent inaccessibles et l'impact touristique et donc économique peut être notable. La connaissance et la compréhension du phénomène par tous deviennent des priorités d'action. Une stratégie de lutte intégrée, mobilisant largement doit donc être mise en place pour contribuer à la suppression des gîtes larvaires.</p> <p>En parallèle et en appui de l'action de formation des professionnels de santé, des agents des communes et de la communauté éducative en faveur de la mobilisation sociale contre le moustique tigre (gîtes larvaires), une expérimentation des outils innovants de lutte anti vectorielle sera menée sur le territoire de Bordeaux Métropole. L'objectif sera de définir les conditions et lieux les plus à risque de développement du moustique tigre (« météo du moustique ») afin d'activer les relais de mobilisation sociale aux moments propices à la lutte intensive contre les gîtes larvaires.</p>
Descriptif	<p>Les communes et Bordeaux Métropole souhaitent pouvoir agir d'une part sur le domaine public en limitant les gîtes larvaires et d'autre part en informant la population, par une communication engageante via le relais de professionnels, sur la nécessité de supprimer les gîtes larvaires sur le domaine privé (surveillance et élimination mécanique des lieux de ponte).</p> <p>Pour cela, il leur est nécessaire d'avoir à disposition des éléments d'information et de langage. Cette action se déclinera par :</p> <ul style="list-style-type: none">- la sensibilisation des élus, autres services potentiellement concernés à la thématique de la lutte anti-vectorielle et à l'intérêt de la mobilisation sociale qu'ils pourront déployer ensuite- la sensibilisation des professionnels de santé, via des articles dans les journaux de l'Ordre ou des URPS, aux bons gestes pouvant être relayés aux particuliers (item à ajouter à la plaquette PRSE3)- la formation des services (cimetières, espaces verts, voiries, eau, accueil, petite enfance) de Bordeaux Métropole et des 28 communes, à l'identification et la lutte contre les gîtes larvaires- le déploiement du manuel de défense contre le moustique tigre sur le territoire dans les classes de cycle 3 de Bordeaux Métropole - via le relais avec la Mission Juniors du développement durable de Bordeaux Métropole <p>Arbocarto est un dispositif expérimental de télé-épidémiologie qui utilise les données entomologiques locales, météorologiques et liées à l'occupation des sols (trame verte, type d'urbanisation) pour cibler en priorité les lieux où un risque d'abondance de moustiques est très élevé, afin d'orienter les actions de mobilisation sociale de lutte anti vectorielle.</p>

	L'action se traduira ainsi par la contribution du dispositif Arbocarto à l'élaboration de cartes prédictives de la présence du moustique tigre sur Bordeaux Métropole.	
Publics	Bénéficiaire	La population métropolitaine
	Public cible	Les professionnels de santé, agents métropolitains et communaux
Gouvernance	Pilote de l'action	ARS
	Partenaires associés	Préfecture, Conseil départemental Gironde, Bordeaux Métropole, communes, URPS, Rectorat, Cap sciences, EID Atlantique, associations, aéroport, agences de voyage, Port autonome, bailleurs sociaux, Etablissements de santé et médico-sociaux
	Partenaires financiers potentiels	ARS, Bordeaux Métropole, communes, Conseil départemental Gironde
Moyens	Moyens humains	ARS, réseaux des acteurs de la santé, URPS, référents communaux, Bordeaux Métropole : 5% ETP sur la période du CLS
	Autres moyens	Supports médias des communes de la Métropole et des professionnels de santé (journal des Ordres et/ou des URPS) Kit pédagogique « Manuel de défense contre le moustique tigre » élaboré par Cap Sciences et l'ARS Guide CNED/ règlement sanitaire international (RSI)
	Participations financières estimées	Mobilisation sociale (dont formation) : 9 000€ - Albocarto : 20 000€
Calendrier prévisionnel	Mobilisation sociale : en 2019, article dans les journaux ordinaires ou des URPS, relais des campagnes de communication annuelle ARS-Département-Préfecture par les communes, mise en place d'un groupe de travail afin d'élaborer les modalités de réalisation des sessions de formation et de sensibilisation. Arbocarto : en 2019 - 2020 : télé-épidémiologie.	
Indicateurs de suivi	Mobilisation sociale : nombre de communes/de personnes ayant participé aux sessions de sensibilisation ou de formation, nombre de référents communaux désignés et formés. Élaboration et évaluation des actions de mobilisation sociale mises en œuvre par les communes et Bordeaux Métropole Nombre de signalements positifs de moustique tigre des habitants de Bordeaux Métropole chaque année. Albocarto : adaptation effective du modèle prédictif aux données spécifiques de Bordeaux Métropole.	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

Axe 2

Favoriser l'adoption de modes de vie favorables à la santé et au bien-être

Bordeaux Métropole, portée par son ambition de territoire à haute qualité de vie, doit placer la santé au centre des réflexions qui alimentent l'élaboration des politiques qu'elle déploie.

Ainsi, à travers les fiches action 6, 7 et 8 qui concourent toutes à l'objectif de **promouvoir des aménagements du territoire propices au bien-être et à la santé**, elle déclinera de manière opérationnelle l'exigence d'un aménagement de l'espace métropolitain impactant positivement les déterminants de santé.

L'échelon métropolitain s'avère également pertinent pour **favoriser l'évolution des comportements individuels et collectifs** (fiches action 7, 8 et 9) et ainsi prévenir les atteintes évitables à la santé liées aux risques comportementaux.

Enfin, pour **renforcer la prévention par l'éducation au développement durable et à la santé**, Bordeaux Métropole ciblera prioritairement son action sur les 95 000 étudiants que compte son territoire (fiche action 9).

AXE 2 : FAVORISER L'ADOPTION DE MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

Objectif 2.1 – Promouvoir des aménagements des territoires propices au bien-être et à la santé

Action 6 – Concevoir des territoires bienveillants

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>L'état de santé de la population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé qui lui est proposé, mais aussi de ses conditions de vie, de déterminants sociaux, environnementaux et économiques. L'aménagement du territoire et particulièrement la qualité de l'environnement urbain dans lequel la population évolue influent sur sa santé.</p> <p>Les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ont besoin d'outils opérationnels leur permettant d'aborder les questions d'urbanisme sous l'angle de la santé publique, la qualité de vie, le bien-être et de la réduction des inégalités de santé. Plusieurs guides d'aménagement intégrant la dimension de la santé existent : guide pour "un urbanisme favorable à la santé" de l'EHESP, guide de "conception des espaces publics" et guide d'« évaluation collaborative pour des aménagements durables » de Bordeaux Métropole. Il est nécessaire aujourd'hui de faire connaître ces guides et d'introduire ou donner de la visibilité par ce biais à la stratégie santé dans les documents de planification (PLU, SCOT).</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Dans cette optique, elle met en œuvre des évaluations d'impact sur la santé (EIS) sur le territoire métropolitain. Lors du processus d'élaboration d'un projet ou d'une politique, la démarche d'EIS aide à la décision. Elle a pour objet d'identifier, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les éléments qui pourraient avoir des effets favorables ou défavorables sur la santé de la population et des sous-groupes qui la composent et en particulier les plus vulnérables. Deux EIS ont été réalisées à ce jour. Les rapports de l'EIS sur la ZAC "Les Vergers du Tasta" à Bruges, en 2016 et de l'EIS sur l'assainissement financier de la copropriété Palmer à Cenon, en 2017 constituent également des ressources disponibles.</p> <p>D'autre part, les jardins collectifs de proximité s'inscrivent pleinement dans la conception d'un territoire bienveillant. Une étude de l'évolution des jardins collectifs dans l'aire métropolitaine a été réalisée par Bordeaux Métropole en 2018. Malgré leur forte attractivité, les 250 jardins recensés sur le territoire métropolitain restent encore mal connus et la communication sur leur existence est peu visible. Le jardin est avant tout porteur de valeurs symboliques, dont celle du travail valorisant. Il répond à des besoins liés à la qualité environnementale, l'alimentation, l'activité physique (jardiner) ou la sociabilité (voisinage, intergénérationnel). Le maintien de la qualité des sols, de l'eau et de l'air en milieu urbain dense reste aussi un problème à traiter par l'information et la prévention (cultiver en bacs, s'assurer des conditions de stockage de l'eau de pluie, protéger les cultures par un voilage, supprimer l'utilisation de pesticides...). Selon les dimensions de l'espace cultivé et son exposition, des diagnostics de sols, d'eau et d'air doivent être effectués.</p>
Descriptif	L'action du CLS s'attachera à : <ul style="list-style-type: none">- Diffuser les guides et rapports pour un urbanisme favorable à la santé- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des professionnels et des élus pour

	<p>intégrer de façon systématique la question de la santé dans les politiques publiques métropolitaines et communales et dans leurs documents cadre et ainsi modifier les pratiques : organiser pour cela des temps d'échanges (séminaires, ateliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions pilotes probantes - Mener à bien des évaluations d'impact sur la santé (EIS) <p>Afin de valoriser les jardins collectifs de proximité il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corréler la communication sur les bienfaits des jardins collectifs au regard des problèmes de santé générés par une mauvaise alimentation à celle des trames verte et bleue, par exemple, grâce à des parcours de santé - Valoriser et encourager les jardins de proximité aménagés dans des établissements tels que maisons de retraite, écoles, maisons de santé, logements pour jeunes, mais aussi sur les délaissés de voirie... - Développer les liens entre les communes et les bailleurs sociaux pour favoriser l'intervention de ces derniers dans le champ de la santé via la mise en place de jardins collectifs de proximité - Systématiser les pré-diagnostics des sites proposés au jardinage (historique, environnement, travaux, attentes des habitants...) - Promouvoir les potagers en bacs afin de prévenir toute contamination des végétaux consommables ou faire réaliser des diagnostics de sols - Informer sur la qualité de l'eau et son usage afin d'adopter des comportements vertueux (choix des plantes, arrosage modéré, récupération de l'eau de pluie...) et éviter les risques (prolifération des moustiques, eau polluée...) 	
Publics	Bénéficiaire	La population métropolitaine
	Public cible	Les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, les élus, les communes, bailleurs
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, Bordeaux Métropole, communes, bailleurs sociaux, aménageurs, C2D, a'urba, associations, ORS, IREPS, ISPED, EHESP, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Portail santé environnement, PMI, Rectorat, ESPÉ, centres hospitaliers, URPS
	Partenaires financiers potentiels	ARS, Bordeaux Métropole, communes, bailleurs sociaux
Moyens	Moyens humains	ARS, services de Bordeaux Métropole (15% ETP par an sur la période du CLS), services des communes, prestataires, agence d'urbanisme (a'urba), bailleurs
	Autres moyens	Sites internet, réseaux des acteurs de l'urbanisme et de la santé, Portail santé environnement,
	Participations financières estimées	EIS : Bordeaux Métropole 40 000€/an et ARS 25 000€ maximum par EIS Jardins collectifs de proximité : Bordeaux Métropole 41 000€/an et ARS 10 000€/an

Calendrier prévisionnel	A partir de 2019 Au minimum une EIS par an.
Indicateurs de suivi	Évaluation des modalités de diffusion des guides Nombre d'actions de sensibilisation et nombre de structures et personnes sensibilisées Nombre d'actions pilotes réalisées Analyse qualitative des impacts des actions via une enquête Nombre d'EIS réalisées, leur suivi et évaluation Nombre de nouveaux jardins créés ou recensés

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 2 : FAVORISER L'ADOPTION DE MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

Objectif 2.1 – Promouvoir des aménagements des territoires propices au bien-être et à la santé

Objectif 2.2 Favoriser l'évolution des comportements individuels et collectifs

Action 7 – Promouvoir une alimentation saine et durable

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>Le contrat local de santé, l'alimentation saine, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique constituent, avec la lutte contre le bruit, les piliers de l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur de la santé et la qualité de vie de sa population.</p> <p>Le bien-être et la santé des citoyens dépendent de multiples facteurs dont l'alimentation fait partie : de nombreuses pathologies ont des déterminants nutritionnels (obésité, maladies cardiovasculaires, dénutrition, etc.). Aujourd'hui, 32% des Français de 18 ans et plus sont en surpoids, 15% présentent une forme d'obésité (OMS). En Aquitaine, une augmentation de la prévalence de l'obésité a été relevée dans le diagnostic alimentaire territorial de 2015 (IUFN), et selon l'ORS Nouvelle-Aquitaine, 15% des élèves en classe de 6ème sur le territoire de Bordeaux Métropole sont en surpoids.</p> <p>Nous constatons aussi que faire le choix de produits issus d'une agriculture plus ou moins respectueuse de l'environnement, transformés ou non, avec ou sans ajouts, n'est pas anodin ; en effet, les pratiques et habitudes alimentaires des consommateurs influent fortement sur leur santé en la renforçant, la fragilisant, en permettant une action préventive, etc.</p> <p>Dans ce cadre, le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD), mis en place en mai 2017 par Bordeaux Métropole, assure une dynamique de coordination entre les différents échelons administratifs et la fédération des acteurs du système alimentaire, et encourage à de meilleures pratiques sur toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Ses actions visent notamment à améliorer l'accès à une alimentation saine et durable aux citoyens.</p>
Descriptif	<p>Le CCGAD se mobilise sur des thématiques en lien avec la santé : accessibilité alimentaire, sensibilisation pour une alimentation durable et de qualité, etc.</p> <p>Son plan d'action, lancé en 2018, comporte de nombreuses actions qui peuvent permettre de favoriser la santé des citoyens : sensibilisation à la nutrition et à l'alimentation saine et durable des professions médicales et médico-sociales, de la restauration collective et des acteurs de l'aide alimentaire ; organisation d'ateliers dans les écoles afin de développer l'éducation au goût des jeunes publics ; développement de groupements d'achats entre citoyens pour réduire les coûts d'achat et rendre accessible l'alimentation saine et durable ; installation de frigos solidaires.</p> <p>Le CLS pourra accompagner les membres du CCGAD en facilitant la participation des professionnels de santé lors de l'élaboration d'actions opérationnelles.</p>

	L'action du CLS sera également d'apporter son soutien aux actions entreprises par les différents acteurs des jardins collectifs de proximité en termes de communication, sur les bienfaits des jardins collectifs au regard des problèmes de santé générés par une mauvaise alimentation (hygiène dentaire dégradée, obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, vieillissement précoce...)	
	Adhésion de Bordeaux Métropole à la charte des villes actives du PNNS	
Publics	Bénéficiaire	La population métropolitaine
	Public cible	
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, Conseil départemental Gironde, membres du CCGAD, communes, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Portail santé environnement, PMI, Rectorat, ESPÉ, bailleurs sociaux, centres hospitaliers, associations, URPS, SIVU
	Partenaires financiers potentiels	ARS, Bordeaux Métropole, communes, bailleurs sociaux, CPAM
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 50% ETP par an sur la période du CLS (chargée de mission CCGAD) et direction des espaces verts
	Autres moyens	Dispositifs numériques du CCGAD, Portail santé environnement, site web de Bordeaux Métropole, Portail régional de la restauration collective
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 20 000€ par an sur la période du CLS ARS : crédits PPS Gironde
Calendrier prévisionnel	CCGAD : de 2018 à 2020 Jardins : à partir de 2019	
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires du CLS participant à des réunions du CCGAD Nombre d'actions du CCGAD incluant les enjeux de santé Nombre de communications réalisées sur les jardins collectifs Questionnaire de satisfaction des usagers des jardins collectifs Part de la population qui a changé récemment son mode d'alimentation (plus attentive aux produits locaux, agriculture raisonnée...)	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 2 : FAVORISER L'ADOPTION DE MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

Objectif 2.1 – Promouvoir des aménagements des territoires propices

Objectif 2.2 Favoriser l'évolution des comportements individuels et collectifs au bien-être et à la santé

Action 8 – Favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique sont avérés, quels que soient l'âge et le sexe.</p> <p>Dans l'ensemble, les hommes sont plus actifs que les femmes quel que soit l'âge, mais on observe une baisse de l'activité physique avec l'âge. Moins de la moitié des Français âgés de 15 à 75 ans (42,5 %) atteignent un niveau d'activité physique favorable à la santé.</p> <p>Selon les estimations de l'OMS, l'inactivité physique est la cause de 5% de la charge des cardiopathies coronariennes, de 7% du diabète de type 2, de 9% du cancer du sein et de 10% de cancer du côlon (sources : direction générale de la santé).</p> <p>Pour avoir un impact favorable sur la santé, il faut agir à la fois en augmentant le niveau de l'activité physique mais aussi en limitant la sédentarité et en favorisant une alimentation de qualité.</p> <p>De nombreuses initiatives existent : des séances de sport offertes à certains publics par quelques communes (PASS) pour accéder à des clubs sportifs, des temps de découverte sur la période d'été (CAP33) par le Département de la Gironde, la promotion de la marche à pied et du vélo par Bordeaux Métropole (boucle verte, tourisme, affichage des distances à pied).</p> <p>Favoriser les déplacements et les modes de vie actifs et inciter aux pratiques de sport et de détente sont autant d'objectifs à renforcer. L'action sur le moyen terme a un impact sur la santé sur le long terme.</p> <p>Cette action est en cohérence avec le projet régional de santé (PRS 2018-2028) qui prévoit de développer des actions renforcées de prévention en nutrition et activité physique à destination des personnes en situation de précarité.</p>
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion des activités physiques et sportives disponibles sur le territoire métropolitain pour tous publics - Lister et communiquer sur les espaces publics et parcs en libre accès favorisant l'activité physique libre - Lister et favoriser les conventions intercommunales de mutualisation des équipements sportifs - Valoriser les associations dans leur action d'aide à la population pour la découverte et la reprise d'une activité physique - Valoriser les événements favorisant l'activité physique (raid des maraîchers à Eysines, fête des escaliers) - Faire connaître les engagements des communes en sport-santé - Améliorer les aménagements de parc/ adapter les équipements existants/ développer l'usage de mobilier urbain en design "santé" - Favoriser les créneaux d'ouverture des équipements pour éviter les ruptures de pratiques des activités physiques et sportives - Poursuivre et renforcer les opérations marketing "santé" pour limiter le réflexe d'usage de la voiture - Encourager les actions de sensibilisation au sein des collectivités et en entreprise (Santé et qualité de vie au travail-SQVT) sur la sédentarité, ses effets (accidentologie) et les moyens d'y remédier (jardins d'entreprise, coaching sportif...) - Faciliter la déclinaison des grandes campagnes nationales de prévention à l'échelle de toutes les communes

	- Participer à l'expérimentation des démarches "Prescription d'activité physique et sportive" pour tout public, en préventions primaire, secondaire et particulièrement tertiaire - Faire converger les dispositifs engagés	
Publics	Bénéficiaire	La population métropolitaine
	Public cible	
Gouvernance	Pilote de l'action	DRDJSCS / ARS
	Partenaires associés	ARS, Conseil régional NA, les communes, Bordeaux Métropole (direction de la mobilité, mission espaces publics, pôles territoriaux), CPAM, associations, ARACT, entreprises, fédération de cardiologie, fédération des diabétiques, CCAS, université, CARSAT, Conseil département Gironde, Universités, grandes écoles, CDOS, réseaux d'acteurs existants, URPS, établissements de santé, CDOMS
	Partenaires financiers potentiels	ARS, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, DRDJSCS sport-santé, Bordeaux Métropole, communes, Mutuelles, CPAM
Moyens	Moyens humains	Prestataires, services de Bordeaux Métropole (10% ETP à partir de 2020 jusqu'à la fin de la période du CLS) et des communes, professionnels de santé, chargé de mission CDOMS
	Autres moyens	Communication
	Participations financières estimées	ARS : subvention 40 000€/an (appel à projet sport santé bien-être) et financement 20% ETP chargé de mission CDOMS Bordeaux Métropole : 5 000€ par an à partir de 2020 par an jusqu'à la fin de la période du CLS
Calendrier prévisionnel	2020 à 2023	
Indicateurs de suivi	Nombre de conventions intercommunales (de mutualisation d'équipements...) Nombre d'aménagements améliorés Nombre de communications et d'actions de valorisation réalisées Nombre de campagne de prévention déployées Nombre d'action de promotion des transports collectifs et des mobilités actives Part de la population qui exerce au moins une fois par semaine une activité physique (en club ou libre)	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 2 : FAVORISER L'ADOPTION DE MODES DE VIE FAVORABLES A LA SANTE

2.2 Favoriser l'évolution des comportements individuels et collectifs

2.3 Renforcer la prévention par l'éducation au développement durable et à la santé

Action 9 – Favoriser les actions de prévention en direction des étudiants

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Au regard de sa croissance de plus de 2 000 étudiants par an en moyenne, la population estudiantine de Bordeaux Métropole est estimée à plus de 100 000 étudiants à la rentrée 2018-2019.</p> <p>En 2018, 51% des étudiants néo aquitains déclaraient avoir renoncé à se faire soigner par un médecin, préférant attendre d'aller mieux (44% en 2015). 33% d'entre eux déclaraient ne pas avoir eu les moyens financiers de se faire soigner (21% en 2015)</p> <p>En 2018, 25% des étudiants de Nouvelle Aquitaine ont déclaré avoir une mauvaise voire très mauvaise santé psychologique. Ils déclarent pour 59% souffrir souvent de fatigue ou d'épuisement (60,8% en 2017 au niveau national), disent éprouver pour 42% souvent et 35% parfois du stress et 18% se sentir souvent et 34% parfois déprimés. En 2017, au niveau national, 45,4% des étudiants déclaraient avoir des problèmes de sommeil.</p> <p>(Sources : octobre 2018, ORPEA/enquête de la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine ; 2017, enquête nationale de l'observatoire de la vie étudiante ; 2015, Observatoire régional des parcours étudiants aquitains).</p> <p>Informé ne suffisant pas à changer les comportements, il est préférable d'"aller vers" les publics et de les doter de compétences (psycho sociales). Pour changer ses comportements, il est nécessaire que chacun puisse "savoir, vouloir et pouvoir".</p> <p>Le Projet régional de santé (PRS) 2018-2028 s'est donné pour objectif de contribuer à renforcer les facteurs de protection des jeunes adultes (16-25 ans) en développant les points d'accès à la santé dans les Missions locales, en soutenant les services sociaux universitaires pour des actions d'accès au soin des étudiants précarisés et en soutenant les actions territoriales liées à des enjeux populationnels particuliers dont font partie les étudiants précaires.</p>	
<p>Descriptif</p>	<p>- Création d'un évènement bisannuel à l'échelle métropolitaine, sur la période d'un mois, traitant d'une thématique différente à chaque mise en oeuvre, co organisé et relayé par les communes, et mobilisant tous les acteurs engagés et les moyens existants et à créer.</p> <p>- Valoriser les actions existantes (dont celles de l'espace santé étudiants)</p> <p>Thématiques à aborder : prévention globale, activité physique, alimentation, hygiène bucco-dentaire, vaccination, temps passé devant les écrans (addiction et sédentarité), sommeil, audition, détection du risque suicidaire, compétences psychosociales, santé mentale, alcoolisation, etc...</p>	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>Les étudiants</p>
	<p>Public cible</p>	

Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, Bordeaux Métropole, communes, grandes écoles, universités, université de Bordeaux – INSERM (étude I-Share), URPS, associations, Espace santé étudiant, CROUS, CEVU, Maison des adolescents
	Partenaires financiers potentiels	Conseil régional Nouvelle Aquitaine et autres partenaires à déterminer en fonction de l'évènement à organiser
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 5% ETP en 2019, puis 10% ETP jusqu'à la fin de la période du CLS. Services des communes, établissements d'enseignement supérieur, universités (étude I-Share)
	Autres moyens	
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 20 000 € par évènement ARS : 78 000€ Espace santé étudiant, 40 000€ plateforme santé jeunes
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} évènement : préparation en 2019 et réalisation en 2020 2 ^{ème} évènement : préparation en 2021 et réalisation en 2022	
Indicateurs de suivi	Nombre d'évènements réalisés sur les 5 ans du CLS Nombre de structures engagées dans l'organisation de l'évènement Nombre de participants	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

Axe 3

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire métropolitain

Bordeaux Métropole présente une situation socio-économique contrastée, marquée à la fois par une part plus importante de catégories socio-professionnelles supérieures qu'au niveau national, mais aussi par des indicateurs de précarité très élevés sur certaines de ses communes.

Face à ce constat, Bordeaux métropole souhaite affirmer, à travers son CLS, son engagement en faveur de **l'accès aux soins des personnes en situation de précarité** (fiches actions 10, 11, 12 et 13).

Elle soutiendra également des **actions ciblées pour les publics fragiles** (fiche action 13) telles que l'interprétariat et la médiation en santé.

Enfin, en jouant pleinement son rôle de coordination des acteurs du territoire, de structuration et de valorisation des initiatives locales, le CLS métropolitain contribuera à **la prévention et à la prise en charge des situations de grande précarité sur la Métropole** (fiche action 10 et 11) et favorisera **la mobilité et à l'accès à l'information** (fiches action 10, 11, 12 et 13)

AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Objectif 3.1 Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de précarité

Objectif 3.3 Prévenir et contribuer à prendre en charge les situations de grande précarité sur la Métropole

Objectif 3.4 Favoriser la mobilité et l'accès à l'information

Action 10 – Engager une réflexion en matière d'accueil pour les publics vulnérables

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Les communes de la métropole bordelaise sont confrontées à ces situations intimement liées aux inégalités sociales et territoriales de santé et « ont conscience de ne pouvoir agir que partiellement » (étude d'opportunité CLS Bordeaux Métropole, IREPS).</p> <p>Le taux de pauvreté représente la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian, soit 987€ en 2012. Au sein de la Métropole bordelaise, 12,8% de la population vivait en dessous de ce seuil. Bien qu'élevé, ce seuil reste parmi les plus faibles des métropoles françaises et inférieur au taux régional (13,3%) et national (14,3%). Mais ce taux de pauvreté varie à l'échelon communal, allant de 3,5% jusqu'à 25,5% à l'Est de la Métropole (état des lieux de la santé, ORS Aquitaine, 2016).</p> <p>Les établissements d'accueil diurne des publics les plus vulnérables se retrouvent face à des problèmes structurels de manque de places. Les établissements existants, permettant l'accès au soin et à la prévention primaires, il est nécessaire de mettre en œuvre de nouveaux modèles de lieux de resocialisation.</p>	
<p>Descriptif</p>	<p>Lieux de resocialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les lieux de services permettant la resocialisation de type « Bagagerie » offrant un accueil de qualité, permettant l'accès à des besoins fondamentaux, se pauser, se laver, laver son linge, boire un café "avec un médecin", dans une démarche de prévention ou de reprise de confiance en soi - Répertoire les structures porteuses - Réaliser une cartographie de recensement des points d'eau et sanitaires (stades, parcs...), des lieux d'accès aux soins, lieux d'accès aux droits - Compléter les lieux ressources de nouveaux services 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>Les personnes les plus vulnérables</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>CHU / URPS / UDCCAS</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Partenaires associés</p>	<p>ARS, communes, Bordeaux Métropole, DRDJSCS, CCAS, structures d'accueil existantes, CPAM, établissements de santé, missions locales, MDSI, Diaconat, Médecins du monde, associations, SAMU social, URPS</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS, Etat, CPAM, communes, Bordeaux Métropole, Fondations</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 5 % ETP par an sur la durée du CLS</p>
<p>Moyens</p>	<p>Autres moyens</p>	<p>Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) Contrat de ville de Bordeaux Métropole (volet santé)</p>

	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 3 000 € (recensements) ARS : 58 000€ plateforme intégrée santé vulnérabilité
Calendrier prévisionnel	Recensements : premier semestre 2019 Lieux : 2020	
Indicateurs de suivi	Réalisation des recensements Réalisation de la cartographie	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Objectif 3.1 Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de précarité

Objectif 3.3 Prévenir et contribuer à prendre en charge les situations de grande précarité sur la Métropole

Objectif 3.4 Favoriser la mobilité et l'accès à l'information

Action 11 – Évaluer les besoins en matière de lieux polyvalents de santé

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Certaines populations recourent moins aux soins, notamment aux spécialistes, sur certains territoires de la Métropole bordelaise (quartiers prioritaires) pour des motifs financiers (étude de faisabilité d'un centre de santé sur les Hauts de Garonne, IREPS, 2014). La problématique sur la Métropole bordelaise n'est dès lors pas tant l'offre mais l'accès aux soins des personnes en situation de précarité (état des lieux de la santé, ORS Aquitaine, 2016).</p> <p>L'enjeu réside ainsi et aussi dans la nécessité de diversifier les modalités d'offre de soins de premier recours et en matière de soins ambulatoires médicaux et paramédicaux pour un égal accès au soin pour tous.</p> <p>L'objectif consiste à améliorer la prise en charge globale des personnes grâce à de nouveaux lieux structurants permettant de garantir un meilleur accès aux soins. Ces nouveaux lieux permettront de renforcer dans cette optique les liens entre les services sanitaires, sociaux et médicosociaux.</p>	
<p>Descriptif</p>	<p>Lieux de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier les besoins en lieux polyvalents de santé - Étudier la faisabilité et expérimenter la création de nouveaux types de lieux (pour une offre plurielle) assurant une prise en charge globale (type centre de santé), lieux ressources (interprétariat, autisme), lieux de formation des professionnels de santé sur diverses problématiques (violence, alcoolisme...), lieux pour tous publics, intégrés et non concurrentiels, lieux de mise en réseau des acteurs, lieux non stigmatisés, faciles d'accès. - Penser l'accueil dans ces lieux en fonction des publics et des situations à traiter - Assurer le financement de la coordination propre à ces lieux - Faire en sorte que le portage de ces lieux soit partenarial - Construire un modèle économique équilibré de fonctionnement de ces lieux pour garantir la viabilité du service 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine, les habitants de quartiers prioritaires</p>
	<p>Public cible</p>	
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>CHU / URPS / UDCCAS</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>ARS, communes, Bordeaux Métropole, DRDJSCS, CCAS, structures d'accueil existantes, CPAM, établissements de santé, missions locales, MDSI, Diaconat, Médecins du monde, associations, SAMU social, URPS</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS, Etat, CPAM, communes, Bordeaux Métropole, Fondations</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 5 % ETP par an sur la durée du CLS</p>
	<p>Autres moyens</p>	<p>Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)</p>

		Contrat de ville de Bordeaux Métropole (volet santé)
	Participations financières estimées	Recensements : 3 000 €
Calendrier prévisionnel	2019 : étude des besoins 2020 : au regard des résultats de l'étude des besoins, réalisation de l'étude de faisabilité 2021 : élaboration d'un projet de lieux de santé	
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude des besoins Réalisation de l'étude de faisabilité File active des lieux polyvalents de santé créés	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Objectif 3.1 Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de précarité

Objectif 3.4 Favoriser la mobilité et l'accès à l'information

Action 12 – Faciliter l'échange entre les acteurs de la vulnérabilité

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>La précarité, définie comme étant l'absence de sécurités et notamment celle de l'emploi, peut conduire à la grande pauvreté.</p> <p>Le projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine (2018-2028) lance un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS, 2018-2023) en posant le principe que « L'accès à la santé et à des soins de qualité doit rester inconditionnel, quels que soient les parcours des personnes, les difficultés de la vie auxquelles chacun peut être confronté » (M. Laforcade Directeur général ARS Nouvelle-Aquitaine éditorial PRS).</p> <p>De par leurs prérogatives et leurs compétences, les communes font partie des opérateurs de proximité qui agissent auprès des publics en question. Mais les acteurs ont conscience de ne pouvoir agir que partiellement sur la pauvreté et la précarisation.</p> <p>L'accroissement des phénomènes d'exclusion et la multiplicité des visages de la précarité rendent nécessaires une meilleure connaissance des intervenants et des pratiques en matière d'action médicale et sociale auprès des personnes en grande précarité. Les professionnels du champ médico psychosocial expriment la nécessité de faire le point sur leurs modalités de travail collaboratif et partenarial. Le partage de la connaissance des actions et services existants entre les acteurs rendra plus efficace l'information vers les publics vulnérables.</p>	
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les outils et pratiques existants en poursuivant le principe "d'aller vers" les publics ciblés ex : Ville de Bordeaux : « plateforme santé vulnérabilité » et le projet Dom'Care* - Créer des espaces et des temps d'échanges et de mise en commun entre les acteurs de type forum ou assise thématique sur le thème de la vulnérabilité - Créer un annuaire en santé en pensant sa mise à jour, de type interactif, doté d'une application numérique dédiée aux personnes vulnérables 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine, les personnes précaires</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les acteurs de santé</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>Bordeaux Métropole / UDCCAS</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>ARS, CHU, 28 communes, URPS, MDSI, Diaconat, CAIO, 115, Médecins du monde, plateforme territoriale d'appui (PTA), associations, Etat, Conseil Départemental 33, Samu Social, DRDJSCS</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS, Communes, Bordeaux Métropole, DRDJSCS</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 10% ETP sur la période du CLS</p>
	<p>Autres moyens</p>	<p>PRAPS, annuaire Diaconat</p>
	<p>Participations financières estimées</p>	<p>Bordeaux Métropole : 8 000€ par an sur la période du CLS (assises thématiques)</p>

		ARS : coordination de la plateforme santé vulnérabilité et outils des coordination des professionnels de santé sur les maladies chroniques
Calendrier prévisionnel	Communication : 1er semestre 2019 Forum / assises : 2020 Annuaire/application : 2020	
Indicateurs de suivi	Réalisation de communications Réalisation de forum et assises Création d'un annuaire interactif	

Dom'Care : dispositif d'aide au retour à domicile des personnes âgées après consultation sur les sites d'urgences de Bordeaux Métropole. Composé de deux équipes : urgence nuit et soutien aux aidants à domicile. Intégré au PAERPA (personnes de plus de 75 ans) expérimental de Bordeaux en mai 2015.

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 3 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Objectif 3.1 Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de précarité

Objectif 3.2 Soutenir des actions ciblées pour les publics fragiles

Objectif 3.4 Favoriser la mobilité et l'accès à l'information

Action 13 – Favoriser l'interprétariat et la médiation en santé

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Face à l'accélération des mutations socio démographiques, les communes de la métropole bordelaise partagent la priorité de devoir s'adapter aux évolutions des populations. Outre la prise en charge du vieillissement, ce sont les changements induits et/ou favorisés par les politiques de peuplement mais également par la paupérisation d'une frange de population qui requièrent de traiter de nouvelles problématiques prégnantes dont celle des barrières culturelles (Étude d'opportunité du CLS de Bordeaux Métropole, IREPS, déc 2015).</p> <p>En situation de soins, les enjeux d'une bonne communication sont importants voire vitaux, notamment sur l'accès aux informations et sur le consentement éclairé. L'interprétariat professionnel garantit les droits des patients, il participe à la qualité de l'accueil et à la qualité des soins, en limitant les erreurs de communication. Il fait partie intégrante des soins, conformément à l'article L1110-13 du code de la santé publique. L'absence de possibilité d'échanger en langue française est un problème majeur pour la prévention en santé. Il existe donc un fort besoin de service d'interprétariat en santé. L'intervention repose trop souvent sur de petites associations spécialisées qui sont débordées ou sur des solutions relevant plus du bricolage (parents, enfants). Pourtant il est primordial que les interprètes soient formés afin de garantir le savoir-faire minimal (secret médical, annonce du diagnostic, etc.). Les solutions alternatives, tels que l'interprétariat téléphonique, sont efficaces mais sont souvent coûteuses (100€/h). Les financements - non pérennes - ne sont pas en cohérence avec une demande croissante et le temps long d'accompagnement vers l'autonomie des personnes. Garantir un service structuré d'interprétariat permet un changement d'échelle de l'intervention où le retour sur investissement se calcule en coûts évités en dépenses de santé et en externalités positives telles que l'accès à l'autonomie des personnes.</p> <p>Cette action est en cohérence avec le projet régional de santé (PRS 2018-2028) qui prévoit de consolider les médiations sanitaires et ainsi de développer les dispositifs d'interprétariat.</p> <p>Pour sa mise en œuvre, l'action se rapprochera de la plateforme départementale inter partenariale dédiée à la facilitation de l'organisation de l'offre d'interprétariat.</p>
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un fichier des interprètes sur la métropole bordelaise. Intégrer, si besoin et à cette fin, la coordination régionale recensant l'offre d'interprètes. - Diversifier les effectifs d'interprètes : recruter et former des étudiants des filières langues étrangères - Développer l'offre de médiateurs en santé - Imaginer de nouveaux moyens de financement : se rapprocher des consulats, ambassades et universités, élaborer des relations conventionnées durables

Publics	Bénéficiaire	Les publics vulnérables allophones métropolitains
	Public cible	
Gouvernance	Pilote de l'action	CHU / URPS / UDCCAS
	Partenaires associés	Bordeaux Métropole, 28 communes, ARS, associations, établissements de santé, PMI, Conseil départemental Gironde, CCAS, Erasmus, Université, Fondation Bordeaux université, juniors entreprises
	Partenaires financiers potentiels	Etat, Conseil Départemental 33, CAF, CPAM, Caisse des Dépôts et Consignations, consulats, communes
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 10% ETP les deux premières années puis 5% ETP les trois années suivantes
	Autres moyens	
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 8 000€ (étude financement)
Calendrier prévisionnel	Fichier des interprètes : premier semestre 2019 Nouveaux moyens de financement : deuxième semestre 2019 Augmenter les effectifs : 2020	
Indicateurs de suivi	Réalisation du fichier des interprètes Conception de nouveaux moyens de financement Nombre de conventions signées Effectifs des médiateurs et interprètes	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

Axe 4

Promouvoir la santé mentale

Le concept de santé mentale est beaucoup plus large que celui de maladie mentale. De ce fait, les acteurs locaux qui concourent à la santé mentale de la population sont des professionnels qui interviennent dans de nombreux secteurs de la société.

Bordeaux Métropole a donc saisi l'opportunité de l'élaboration de son CLS pour **améliorer la lisibilité et l'adaptation de l'offre en santé mentale** (fiche action 16) et **développer la coordination des acteurs** (fiche action 15).

Au-delà des professionnels, c'est l'ensemble des citoyens qui, par leurs comportements, leurs attitudes et leurs représentations vont aussi contribuer au regard porté sur la santé mentale et sur les personnes atteintes par ces pathologies.

De même, la prise en charge de la maladie mentale déborde le secteur de la psychiatrie, que ce soit pour la prévention, le repérage précoce et l'insertion sociale des personnes souffrant d'une pathologie mentale. Aussi, la fiche action 14 contribuera **au renforcement du repérage et de l'accompagnement des personnes ayant des difficultés de santé mentale**.

AXE 4. PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

Objectif 4.4 Renforcer le repérage et l'accompagnement des personnes ayant des difficultés de santé mentale

Action 14 – Développer une compétence locale en santé mentale

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>Le décret du 29 juillet 2017 a fixé la méthode et les délais d'élaboration du projet territorial de santé mentale. Ce projet obligatoire, élaboré par les professionnels de santé, établissements et services sociaux et médico sociaux travaillant dans le champ de la santé mentale est animé par l'ARS. Il a pour objet « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture ».</p> <p>L'étude d'opportunité réalisée dans le cadre de l'élaboration du contrat local de santé de Bordeaux Métropole a mis en évidence la priorisation à traiter l'enjeu de la santé mentale à l'échelle locale. La santé mentale est intimement liée aux inégalités sociales de santé, à la précarité et à l'isolement et a des conséquences importantes sur "le vivre ensemble". Malgré la formation suivie par les travailleurs sociaux des CCAS, les communes considèrent disposer de compétences opérationnelles insuffisantes. Leurs attentes convergent pour que le CLS métropolitain leur propose une offre de formation en matière de réflexes professionnels de compréhension et de gestion des situations de décompensation et de détresse psychique. Cette formation devrait favoriser la création d'un réseau d'acteurs interdisciplinaire, participer à l'amélioration de l'information du grand public sur la santé mentale et lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques.</p> <p>Certaines communes ont créé et/ou disposent d'outils d'informations sur les procédures légales et opérationnelles pouvant guider l'action des élus. Ces derniers doivent organiser les conditions du respect du droit des personnes présentant des troubles psychiques, particulièrement pour les soins sans consentement. D'autres communes souhaitent se doter de ce type d'outils. Il s'agit ainsi de favoriser l'appropriation de la réglementation pour sa meilleure mise en œuvre par les acteurs mais aussi de mieux assurer l'accompagnement des familles, en familiarisant les acteurs municipaux à un vocabulaire permettant le changement dans les représentations de la santé mentale. Toutefois, la mise en œuvre des soins sans consentement doit rester une démarche de dernier recours.</p> <p>Cette action sera mise en œuvre en lien avec le travail entrepris par le Conseil départemental Gironde.</p>
Descriptif	<p>Pour développer cette compétence locale en santé mentale, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none">- après examen de l'offre de formations existantes, d'initier un programme de formations ciblées allant plus loin que la formation de premier niveau et qui permettra de répondre aux situations d'urgence mais aussi de faciliter le décryptage des comportements des personnes en souffrance psychique (2 jours).- de proposer une formation/information (2h) pour les nouveaux élus- de mettre en œuvre un séminaire annuel de rentrée à destination des communes et portant sur l'actualisation des connaissances relatives aux troubles psychiques <p>Les thématiques à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none">- les procédures des soins sans consentement (élus) et autres procédures- la sensibilisation / et la déstigmatisation de la santé mentale (lutte contre les représentations)- la connaissance de l'offre de soins et de services en santé mentale

	<p>Pour informer sur le cadre juridique des soins sans consentement, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de recenser les outils existants dans les communes ou établissements (fiches et mallettes d'astreinte, guides de procédures, référentiels) - de mettre à disposition des communes les outils recensés et validés - d'organiser la mise à jour régulière des listes et informations sur les procédures 	
Publics	Bénéficiaire	Élus, agents communaux (CCAS, accueil, police municipale), bénévoles, personnels des bailleurs sociaux, associations
	Public cible	
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	Communes, ARS, Conseil départemental Gironde, centres hospitaliers Charles Perrens et Cadillac, URPS, CNFPT, UNCCAS, UDCCAS, organismes de formations spécialisés dont le CNFPT, MDPH, CLIC, SAMU, SOS médecins
	Partenaires financiers potentiels	Communes, structures dont les agents participent à la formation, Bordeaux Métropole
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 30% ETP en 2019 puis 10% ETP par an jusqu'à la fin de la période du CLS
	Autres moyens	Projet territorial de santé mentale
	Participations financières estimées	A déterminer
Calendrier prévisionnel	Préparation des formations en 2019 Mise en œuvre du programme de formations ciblées fin 2019 - 2020 Formation nouveaux élus en 2020 - 2021	
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes formées Questionnaire d'évaluation sur les formations Enquête qualitative sur la mise en pratique des acquis de la formation Évolution du nombre de communes dotées d'outils spécifiques de gestion des situations de décompensation psychique	

Fonctions du CLS Métropolitain

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper |
| <input type="checkbox"/> | Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes |

AXE 4. PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

Objectif 4.3 Développer la coordination d'acteurs en santé mentale

Action 15 – Mieux gérer les situations complexes en santé mentale

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>La prévalence des troubles psychiques est en augmentation au niveau national. La psychiatrie se trouve en interaction importante avec le champ social car les troubles mentaux peuvent voir leur expression modifiée par les transformations sociales. L'affection psychiatrique est la deuxième affection de longue durée (ALD) la plus fréquente de la métropole bordelaise après les cancers (État des lieux de la santé, Bordeaux Métropole, ORS, 2016). Les personnes de moins de 65 ans représentent 80% des personnes en ALD psychiatriques et Bordeaux Métropole présente un taux supérieur à la France hexagonale.</p> <p>La prise en charge et l'accompagnement des personnes touchées par cette problématique sont complexes.</p> <p>Le Centre Médico Psychologique (CMP) est la structure pivot dans le secteur de la psychiatrie qui assure les consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise son orientation éventuelle vers les structures adaptées.</p> <p>Au sein de certains CMP, des groupes de coordination en santé mentale (GCLSM) ont été installés. Ces instances pluridisciplinaires, placées sous la responsabilité d'un médecin chef de CMP apportent un appui pour les professionnels et analysent des situations complexes individuelles, dans une démarche de réponse globale et partagée.</p> <p>Il est proposé de développer les GCLSM dans les CMP qui en sont aujourd'hui dépourvus et de donner une meilleure visibilité à ces groupements. Cela favorisera l'absorption de la demande par une meilleure orientation vers les psychiatres libéraux. A cette fin, les liens entre CMP et psychiatres libéraux doivent être renforcés et un fonctionnement en réseau mis en œuvre.</p>	
<p>Descriptif</p>	<p>Une réflexion a été initiée, des moyens sont amorcés, mais de nouveaux types de partenariats sont à élaborer pour éviter l'hospitalisation, désengorger les CMP et favoriser le soin ambulatoire.</p> <p>Afin de développer les GCLSM, il s'agit de conforter les efforts engagés en contribuant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au recensement des atouts et freins au sein des CMP pour créer les GCLSM - au recensement des instances de coordination existantes - à l'état des lieux des pratiques d'orientation vers les psychiatres en CMP - à la conception d'un mode de communication spécifique au GCLSM - à l'amélioration des collaborations entre CMP et psychiatres libéraux 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine nécessitant un accompagnement psychiatrique.</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les professionnels de santé mentale</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>Centres hospitaliers Charles Perrens et Cadillac</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>Bordeaux Métropole, URPS, ARS, CMP, MDPH, CHU, PTA, acteurs sociaux et médico-sociaux, associations</p>
	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	<p>ARS</p>
<p>Moyens</p>	<p>Moyens humains</p>	<p>Bordeaux Métropole : 5% ETP sur la période du CLS</p>

	Autres moyens	Projet territorial de santé mentale Charte de confidentialité (CH Cadillac), charte de cadrage des GCLSM (CLS de la ville de Bordeaux) et enquête de l'ORS sur les CMP
	Participations financières estimées	
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019	
Indicateurs de suivi	Recensement des besoins Supports de communication par les URPS et réseaux spécialisés Création de GCLSM	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 4. PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

Objectif 4.1 Améliorer la lisibilité et rechercher l'adaptation de l'offre en santé mentale

Action 16 – Cartographier les ressources en santé mentale pour les jeunes adultes

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>L'offre territoriale de services en santé mentale et les modalités pratiques pour y accéder est peu lisible et encore très stigmatisée. Trop de jeunes renoncent notamment aux soins par méconnaissance des services à leur disposition quand bien même 30% des étudiants présentent au cours d'une année une symptomatologie dépressive. Il est nécessaire de les accompagner en améliorant collectivement l'accessibilité de l'information. Le projet Servi Share - en renforçant les capacités des personnes à se saisir des informations et à les appliquer - favorise l'accès au soin via une carte interactive sous forme de web-app.</p>	
Descriptif	<p>L'application digitale Servi-Share est une carte interactive et fonctionnelle (noms des structures, offre de prestations précisée, horaires détaillés, conditions d'admission spécifiées, types de professionnels, coûts annoncés...) produites avec les jeunes après enquête, répertoriant les services de santé - gratuits, peu chers ou sans avance de frais - sur Bordeaux, et testée de façon probante en 2016 auprès de 300 étudiants.</p> <p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les 88 services référencés (dont 35 en santé mentale) - Identifier de nouveaux services sur le territoire métropolitain - Trouver un hébergement pour l'application sur un site public - Diffuser l'application en élargissant la cible aux jeunes de 18 à 30 ans - Créer une vidéo de présentation de l'application dans le cadre d'INNOVAREPS 2018 - 2020 (valorisation des innovations et travaux scientifiques en lien avec la prévention, l'éducation et la promotion de la santé) - Assurer un suivi régulier de l'efficacité de l'application - Assurer une mise en jour annuelle de la carte - Mener une campagne de communication vers un plus large public 	
Publics	Bénéficiaire	Jeunes métropolitains de 18 à 30 ans
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole / Université de Bordeaux - INSERM
	Partenaires associés	Bordeaux Métropole, IREPS, ISPED, agence de graphisme deux-degrés, Mission locale, centres hospitaliers
	Partenaires financiers potentiels	Université, Bordeaux Métropole, ARS
Moyens	Moyens humains	Université de Bordeaux : une chercheuse en communication de la santé Un étudiant stagiaire (1 mois), un développeur informatique (2 jours) Bordeaux Métropole : 10% ETP en 2019 puis 5% ETP par an jusqu'à la fin de la période du CLS

	Autres moyens	Projet territorial de santé mentale
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 2 000€
Calendrier prévisionnel	Réalisation de la vidéo par l'IREPS en 2019 Mise à jour des références et développement informatique de l'application : 1er semestre 2019 Diffusion de l'application : mi-2019	
Indicateurs de suivi	Nombre de consultations de l'application Nombre de visites des services référencés	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

Axe 5

Soutenir l'accompagnement de proximité des publics âgés et en situation de handicap

Le vieillissement de la population n'épargne pas la population de Bordeaux Métropole ; la part des personnes âgées de 75 ans et plus est même une des plus élevée parmi les métropoles françaises.

Cette tendance a des conséquences importantes en termes de santé publique et fait de la prévention des situations de perte d'autonomie un enjeu stratégique.

Aussi, le CLS métropolitain met en avant des actions visant **à favoriser le maintien à domicile et l'émergence de stratégies alternatives de substitution au domicile** (fiches action 17, 19 et 21) et **lutter contre l'isolement des publics fragilisés** tels que les personnes âgées (fiche action 20).

Par ailleurs, Bordeaux métropole se mobilise pour encourager l'autonomie des personnes en situation de handicap et construire une société plus inclusive. Son CLS s'inscrit donc dans cette démarche en proposant des actions qui permettent de **développer les partenariats avec les bailleurs sociaux en vue de permettre l'insertion sociale** (fiche action 17) et **d'améliorer l'inclusion et l'intégration des personnes porteuses de handicap** (fiches action 18)

AXE 5 : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PUBLICS ÂGÉS ET EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif 5.1 Favoriser le maintien à domicile et l'émergence de stratégies alternatives de substitution au domicile

Objectif 5.4 Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux en vue de permettre l'insertion sociale

Action 17 – Accroître la lisibilité de l'offre de logement adapté

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Face au vieillissement de la population nationale (augmentation de 40% de la population des personnes âgées d'ici 2030), l'objectif central du maintien à domicile « le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles » apparaît à la fois comme une aspiration des personnes concernées et un enjeu majeur des politiques publiques.</p> <p>La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement favorise le maintien à domicile, ce qui suppose d'intervenir sur un faisceau de facteurs et d'aborder les difficultés de vie quotidienne cumulées, bien souvent, pour les personnes les plus fragiles, avec santé dégradée, isolement social et faibles ressources.</p> <p>Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (2017-2021) de la Gironde prévoit d'agir pour le développement de l'offre de logements adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie (action 21) et pour la structuration et le développement du dispositif facilitant l'accès au logement adapté (action 22).</p> <p>Le maintien à domicile et l'autonomie transitent en effet par l'adaptation du logement devant répondre aux capacités et aux besoins précis de son occupant.</p> <p>Les structures dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap du territoire métropolitain actionnent les dispositifs d'aides (financières et techniques). Le système fonctionne mais nécessiterait une meilleure visibilité pour pouvoir répondre à plus de demandes.</p> <p>Par ailleurs, la redondance de certaines actions, des compétences non fédérées et parfois mises en concurrence, la nécessité de répondre à de nouveaux besoins dont le soutien aux CCAS, mettent en évidence les conséquences du manque de connaissance et d'échange entre les acteurs.</p>		
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une instance regroupant les acteurs de l'adaptation des logements, se réunissant une fois par an, permettant l'identification des interlocuteurs, faisant le bilan global des situations rencontrées, confrontant les perceptions des situations, co construisant des propositions d'améliorations, assurant les échanges d'information. - Réalisation d'un document pédagogique communiquant, de première information, court et clair, s'adressant au public âgé et en situation de handicap - Création d'un guide des pratiques à destination des professionnels, présentant l'action de chacun des acteurs, les circuits d'information, les parcours d'accès aux aides techniques et financières et renvoyant vers les sites internet existants, les plateformes d'informations et de ressources. 		
<p>Publics</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">Bénéficiaire</td> <td>Les personnes âgées et en situation de handicap</td> </tr> </table>	Bénéficiaire	Les personnes âgées et en situation de handicap
Bénéficiaire	Les personnes âgées et en situation de handicap		

	Public cible	Les acteurs concernés
Gouvernance	Pilote de l'action	Conseil départemental Gironde / Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, Bordeaux Métropole (mission nouveaux modes de vie) et communes, CCAS, bailleurs, CPAM, CARSAT, caisses de retraites, URPS, CLIC, ANAH, Conseil départemental Gironde, MDPH, acteurs du médicosocial et du logement, associations, Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), GIHP (Pôle ressource), ADIL, FSL, opérateurs d'OPAH, PIG et PST, usagers
	Partenaires financiers potentiels	Conférence des financeurs, Conseil Départemental 33, ARS, Bordeaux Métropole, communes
Moyens	Moyens humains	Réseaux des acteurs de l'aide au logement adapté Bordeaux Métropole : 5% ETP par an sur la période du CLS Conseil départemental Gironde : temps d'ingénierie de la direction de l'habitat
	Autres moyens	Sites internet / outils numériques
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole : 5 000€ (2019) ARS : crédits « Virage ambulatoire » pour la promotion des alternatives à l'hospitalisation Conseil départemental Gironde : co-financement dans le cadre de l'organisation des Journées girondines de l'habitat
Calendrier prévisionnel	Dès 2019	
Indicateurs de suivi	Création de l'instance regroupant les acteurs du logement adapté Création des outils d'information en direction des usagers et professionnels Nombre de demandes d'aides Nombre de visites sur la page web	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input checked="" type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 5 : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PUBLICS ÂGÉS ET EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif 5.3 Améliorer l'inclusion et l'intégration des personnes en situation de handicap

Action 18 – Engager une réflexion sur l'optimisation de l'offre en transport adapté

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>Le schéma d'accessibilité du réseau de transport en commun de Bordeaux Métropole, adopté en 2008, a permis la mise en accessibilité de 970 points d'arrêts et se poursuit de façon concomitante avec une offre de transports spécifiques, la mise en place de moyens de communication et le conseil en mobilité auprès des seniors. Bordeaux Métropole a approuvé son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) en 2010 et conduit l'élaboration des plans d'action communaux afin que toutes les communes en soient pourvues à l'horizon 2022. De plus, il existe sur le territoire de Bordeaux Métropole une offre de transports adaptés hétérogènes mais de qualité qui contribue à rendre ce territoire inclusif.</p> <p>Ainsi, en complément du réseau de transport en commun, le service Mobibus de Bordeaux Métropole permet le déplacement des personnes à mobilité réduite par un système de réservation à tarif unique. Wi-transport est quant à lui un service, conventionné par la CPAM, pour des déplacements liés aux loisirs et aux rendez-vous médicaux. Au niveau communal, à Lormont, le P'tit bus assure un service de transport à la demande sur la commune depuis 10 ans. Enfin, Wimoov assure un conseil pour la mobilité des seniors (bilan, formation). Ainsi, « 20 des 28 communes de la Métropole ont mis en place des services spécifiques de transport à destination des personnes âgées. L'organisation de cette offre communale interroge sa lisibilité et sa connaissance par les habitants et sa pérennité » (diagnostic de la mission stratégie territoriale et de la direction de la mobilité de Bordeaux Métropole, 2018).</p> <p>Malgré cette offre variée, les services de transports adaptés sur le territoire de Bordeaux Métropole n'arrivent pas à couvrir les besoins, soit par leur complexité, le coût d'accès au service ou l'affluence du service. Le besoin de renforcement de la formation spécifique des conducteurs pour le transport des personnes âgées ou en situation de handicap se fait également ressentir (1 sur 4 seulement agenouille le bus et 1 sur 5 connaissent insuffisamment l'utilisation de la palette), de même qu'une information fiable et accessible sur les horaires. En parallèle, certains dispositifs sous utilisent leur flotte de véhicules.</p> <p>Il faut rappeler en outre que l'adaptation des moyens de transport pour les personnes âgées peut être l'opportunité de développer significativement leurs activités physiques.</p>
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une réflexion collective pour améliorer et développer l'offre de services en transports adaptés de la Métropole et des communes (Mobibus, P'tit bus, Wi-transport, Ulysse...) entre autres à partir des recensements réalisés par l'a'urba (2018) et de Wimoov - Faire en sorte de mutualiser et d'optimiser les services et moyens sous utilisés (véhicules des structures d'accueil spécialisés et autres : EHPAD, ADAPEI, Wi-transport...) en établissant des circuits complémentaires (trouver des réponses sur les micro distances) - Porter à connaissance les études sur le vieillissement des personnes, le guide pour la conception de l'espace public de Bordeaux Métropole et les plans d'accessibilité pour le déploiement et la modélisation des nouveaux modes d'aménagement de voirie du territoire facilitant les déplacements et l'accessibilité (trottoirs, arrêt de bus,

	bas-côtés...) - Faciliter et structurer la diffusion de l'information sur l'offre en transport adapté (sites web institutionnels et autres) en intégrant la carte GPS répertoriant les points d'arrêts du Mobibus. - Effectuer un parangonnage sur l'offre en transports adaptés dans les autres métropoles (Taxi solidaire de Roubaix...) - Faire en sorte que s'améliore la formation initiale et continue des conducteurs de transports en commun	
Publics	Bénéficiaire	Les personnes à forte mobilité réduite, âgées et en situation de handicap
	Public cible	Les acteurs concernés dont les prestataires de service dédiés
Gouvernance	Pilote de l'action	Bordeaux Métropole
	Partenaires associés	ARS, communes, CPAM, CCAS, services sociaux hospitaliers, GIHP, Wimoov, associations, Mobibus, tbm, Witransport et autres opérateurs du transport adapté, représentants des usagers, taxis
	Partenaires financiers potentiels	Conférence des financeurs, Conseil départemental Gironde, communes, Bordeaux Métropole, CPAM
Moyens	Moyens humains	Réseaux des acteurs du transport adapté Bordeaux Métropole : temps d'ingénierie des directions des déplacements et de la multimodalité des transports Conseil départemental Gironde : temps d'ingénierie (parangonnage et formation)
	Autres moyens	Sites web institutionnel et autres documents d'information
	Participations financières estimées	Bordeaux Métropole/ARS/CD33/conférence des financeurs : financement Wimoov Bordeaux Métropole : financement Mobibus Conseil départemental Gironde : appel à projet annuel
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019 : recensement, réflexion collective, diffusion de l'information	
Indicateurs de suivi	Création de nouvelles offres de service en transport adapté Information sur l'offre de service restructurée Nombre de points d'arrêts mis en accessibilité Nombre de formations de conducteurs de transport et part de conducteurs formés Suivi du nombre d'utilisateurs des offres adaptées Enquête de satisfaction des transports adaptés métropolitains auprès des potentiels utilisateurs Bilan du parangonnage	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 5 : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PUBLICS ÂGÉS ET EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif 5.1 Favoriser le maintien à domicile et l'émergence de stratégies alternatives de substitution au domicile

Action 19 – Améliorer les sorties d'hospitalisation

<p>Constats et enjeux du territoire métropolitain</p>	<p>La sortie d'hospitalisation d'une personne âgée est souvent un moment très délicat en termes de préservation de l'autonomie, en raison des efforts d'adaptation et de réorganisation de la vie quotidienne qu'elle nécessite. L'hospitalisation peut parfois être prolongée pour des raisons purement sociales et non médicales, malgré les risques qu'elle peut elle-même comporter (perte des repères, retentissement sur l'état psychologique, la nutrition et l'autonomie, maladies nosocomiales...).</p> <p>La question posée est celle de l'organisation de l'accompagnement (préparation ou hébergement temporaire en résidence intermédiaire) après une hospitalisation pour la réinstallation à domicile de la personne âgée dans de bonnes conditions de sécurité et de confort ; cela afin d'éviter une rupture de prise en charge entre la fin du séjour hospitalier et le retour à domicile. Les sorties mal préparées peuvent entraîner une dégradation de l'état de santé de la personne et par conséquent, une ré-hospitalisation précoce ou inadaptée. Il importe de veiller à un rapprochement entre l'aide et les soins, grâce à une meilleure coordination de l'intervention des professionnels du secteur sanitaire et du secteur médicosocial.</p> <p>De façon générale le partenariat sur Bordeaux Métropole est perçu comme efficient (intra et extra hospitalier). Un livret d'accueil du patient au CHU permet à la famille et aux aidants de s'organiser. Cependant, les travailleurs sociaux manquent encore trop souvent d'information en amont et à la sortie de l'hospitalisation. Certains CCAS restent eux en difficulté pour répondre à la demande d'accompagnement au retour à domicile.</p>	
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un travail de caractérisation des pratiques des acteurs - Encourager la coordination des acteurs sociaux et médico-sociaux - Faciliter le partage des connaissances sur les dispositifs existants et pratiques probantes - Déployer les expérimentations : métier d'infirmier de coordination, EHPAD de Haute Gironde, équipes d'urgence de nuit, amélioration des parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) - Élaborer des procédures de proximité favorisant les contacts directs (avec les familles) et l'information ciblée (pas de document catalogue), en s'adaptant aux particularités des territoires 	
<p>Publics</p>	<p>Bénéficiaire</p>	<p>La population métropolitaine la plus vulnérable, personnes isolées, âgées et en situation de handicap</p>
	<p>Public cible</p>	<p>Les acteurs concernés. Services sociaux et médico sociaux</p>
<p>Gouvernance</p>	<p>Pilote de l'action</p>	<p>Conseil départemental Gironde / Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)</p>
	<p>Partenaires associés</p>	<p>ARS, Maison de santé Bagatelle, Conseil départemental Gironde, Bordeaux Métropole, communes, CCAS, services sociaux hospitaliers, CARSAT, URPS, structures de services d'aide à domicile, associations, EHPAD, CHU et</p>

		autres établissements de santé, PAERPA Bordeaux, Dom'Care*
	Partenaires financiers potentiels	ARS : crédits « Virage ambulatoire » pour la promotion des alternatives à l'hospitalisation Conseil départemental Gironde, CARSAT, CNAV (Caisse nationale d'assurance retraite), autres caisses de retraite
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 5% ETP par an sur la période du CLS Conseil départemental Gironde : 10% ETP par an (5% conférence des financeurs et 5% coordination des acteurs)
	Autres moyens	
	Participations financières estimées	ARS : financement des équipes d'urgence de nuit
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019 : caractérisation des pratiques	
Indicateurs de suivi	Nombre et qualité des expérimentations mises en œuvre et déployées Enquête de satisfaction sur la coordination entre les acteurs à l'issue du CLS	

Dom'Care : dispositif d'aide au retour à domicile des personnes âgées après consultation sur les sites d'urgences de Bordeaux Métropole. Composé de deux équipes : urgence nuit et soutien aux aidants à domicile. Intégré au PAERPA (personnes de plus de 75 ans) expérimental de Bordeaux en mai 2015.

Fonctions du CLS Métropolitain

<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 5 : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PUBLICS ÂGÉS ET EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif 5.2 Lutter contre l'isolement des publics fragilisés

Action 20 – Lutter contre l'isolement

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>Une personne âgée sur 4 est isolée : cela représentait 24% en 2014 contre 16% en 2010. 1,5 million de personnes de plus de 75 ans vivent aujourd'hui en France dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie. L'isolement social, qui crée un risque important de perte d'autonomie, est devenu un nouveau risque social, un enjeu de santé publique et de cohésion sociale (sources Monalisa : rapport Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité, CESE 2017, et Étude sur les solitudes en France, Fondation de France, 2014).</p> <p>62 000 personnes soit 8,4% de la population de Bordeaux Métropole a 75 ans ou plus et 41% de ces personnes vivent seules à leur domicile (étude ORS 2016, source Insee 2012). Une augmentation importante de cette population est à envisager d'ici 2030 et les conséquences constituent un enjeu majeur des politiques publiques en termes de maintien à domicile. L'isolement de ces personnes doit être appréhendé au plus tôt.</p> <p>Face à l'isolement social, une alliance entre les solidarités publiques et une société civile engagée s'est imposée en 2014 avec le lancement de la Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (Monalisa) et l'émergence d'équipes citoyennes sur le territoire. Le premier volet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, promulguée en décembre 2015, autour de l'anticipation de la perte d'autonomie, s'attache à prévenir l'isolement des personnes âgées avec la dynamique Monalisa.</p> <p>Dans le même sens, le projet régional de santé (PRS 2018-2028) prévoit de soutenir les dispositifs à destination des publics fragiles afin de lutter contre les conséquences sanitaires de l'isolement social.</p>
Descriptif	<p>L'action du CLS visera à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recenser les actions de proximité favorisant le lien social des personnes âgées à l'échelle du territoire métropolitain- Valoriser, rendre visible et lisible, développer la communication, à l'échelle du territoire métropolitain, sur l'ensemble des actions et services existants de lutte contre l'isolement- Favoriser les actions de sensibilisation de l'opinion publique, citoyens et acteurs, à la question de l'isolement social et promouvoir la démarche de mobilisation et de repérage- Favoriser de nouveaux partenariats (professionnels de santé/sociaux/ bailleurs) renforçant le repérage <p>La démarche de coopération des acteurs pour lutter contre l'isolement est active à l'échelle du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole</p> <p>A l'échelle infra-communale métropolitaine les personnes âgées représentent entre 3% et 20% de la population des quartiers. Les actions à développer devront donc être adaptées à chaque typologie de quartiers (étude ORS 2016) et viseront à toucher les personnes vulnérables non encore repérées.</p>

Publics	Bénéficiaire	Les personnes âgées
	Public cible	Les acteurs concernés
Gouvernance	Pilote de l'action	Conseil départemental Gironde
	Partenaires associés	Coopération départementale Monalisa, services de Bordeaux Métropole et des communes, CCAS, bailleurs, aménageurs, ARS, Caisses de retraite, URPS, services sociaux hospitaliers, associations, acteurs de la cohabitation intergénérationnelle
	Partenaires financiers potentiels	Conférence des financeurs, Conseil Départemental Gironde, État (CGET - Politique de la Ville), communes, Bordeaux Métropole (Politique de la Ville)
Moyens	Moyens humains	Bordeaux Métropole : 5% ETP par an sur la période du CLS Réseaux des acteurs de la santé / URPS /bailleurs/ commerçants (repérage) / prestataire Conseil départemental Gironde : 10% ETP par an (de la conférence des financeurs)
	Autres moyens	Sites internet / outils numériques
	Participations financières estimées	A déterminer
Calendrier prévisionnel	A partir de 2019 : recensement puis communication (évènement fin 2019)	
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires nouvellement associés Nombre de personnes isolées repérées Part de la population se sentant seule / isolée	

Fonctions du CLS Métropolitain

<input type="checkbox"/>	Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper
<input checked="" type="checkbox"/>	Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne
<input checked="" type="checkbox"/>	Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes
<input type="checkbox"/>	Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut
<input checked="" type="checkbox"/>	Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes

AXE 5 : SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DES PUBLICS ÂGÉS ET EN SITUATION DE HANDICAP

Objectif 5.1 Favoriser le maintien à domicile et l'émergence de stratégies alternatives de substitution au domicile

Action 21 – Enrichir la formation des professionnels paramédicaux et sociaux

Constats et enjeux du territoire métropolitain	<p>La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement engage les conseils départementaux et les fédérations d'aide à domicile à offrir un haut niveau qualité de service public. Les professionnels paramédicaux et sociaux apportent, pour le maintien à domicile, leur aide aux personnes fragilisées, dépendantes, ayant des difficultés dues à l'âge, à une maladie, à un handicap ou à des difficultés sociales.</p> <p>Le Conseil départemental de la Gironde compte 240 services prestataires d'aide à domicile autorisés. Le temps de travail partiel subi des auxiliaires de vie contribue fortement au turn-over des professionnels et au manque d'attractivité du secteur d'activité, même s'il est considéré comme un métier d'avenir au regard du vieillissement de la population (300 000 emplois devront être créés d'ici 2030). Le Conseil départemental de Gironde a lancé une campagne de communication pour valoriser le métier. Le Conseil régional de Nouvelle - Aquitaine construit avec les Conseils départementaux un schéma régional de formation sanitaire et sociale (2017-2022) qui prévoit une action de prévention conjuguant des priorités populationnelles et territoriales (nutrition). La formation des salariés et chefs d'entreprise de services d'aide à domicile constitue une des priorités de la feuille de route du Conseil régional. La formation, non diplômante, est fournie par des professionnels de santé et les contenus sont adaptés. Néanmoins, la formation doit évoluer pour tenir compte de la réalité des besoins sociaux et des métiers, en renforçant les connaissances liées à l'alimentation, à la mobilité des personnes âgées et aux troubles musculo squelettiques (TMS) des professionnelles et à la problématique de l'accès et du temps passé dans les transports.</p> <p>L'amélioration de la santé bucco-dentaire des personnes âgées ou en situation de handicap constitue un enjeu majeur, car elle impacte l'état de santé global et la qualité de vie des individus. Or, la santé et l'hygiène bucco-dentaires sont très peu abordées lors de la formation initiale des personnels soignants et sociaux. Pourtant, la prise en compte de cette thématique par les établissements ou services sanitaires et médico-sociaux contribue à un meilleur repérage des risques de fragilités, en lien notamment avec le repérage des risques de dénutrition et de chutes.</p> <p>Le projet régional de santé (PRS 2018-2028) prévoit, pour éviter les ruptures de parcours de santé, de contribuer à faire évoluer les pratiques professionnelles et de soutenir les formations spécifiques ou croisées, et par ailleurs à mettre en œuvre le volet précarité du plan régional de santé bucco-dentaire, en informant, sensibilisant et mobilisant les professionnels à ces enjeux.</p>
Descriptif	<p>1/ Etude des maquettes et programmes de formation existants en vue d'une intégration, valorisation ou renforcement des thématiques bucco-dentaire, dénutrition, déglutition, entretien des sens des personnes âgées (goût, odorat, toucher), préparation des repas, repérage des fragilités, postures professionnelles et prévention des TMS et élaboration de modules de formation dédiés</p> <p>2/ Conseils auprès des structures de formation sur les contenus à intégrer, et pour les structures de formation mobilisées, organisation et animation des modules de formations dédiés</p>

	3/ Evaluation des connaissances et des pratiques des élèves, à définir en partenariat avec les structures de formation	
Publics	Bénéficiaire	Les personnes âgées
	Public cible	Les professionnels paramédicaux et sociaux
Gouvernance	Pilote de l'action	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine / UDCCAS/ URPS chirurgiens-dentistes
	Partenaires associés	ARS, Conseil départemental de Gironde, Bordeaux Métropole, CCAS, CARSAT, URPS, structures prestataires d'aide à domicile, Conseil régional de l'ordre chirurgiens-dentistes, Instituts de Formation des Soins Infirmiers, Instituts de formation pour les Aides-Soignants, centres de formation d'aide à la personne, Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS), ARACT, ISPED, associations, OPCA (organisme paritaire collecteur agréé)
	Partenaires financiers potentiels	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, ARS, OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), structures de formation
Moyens	Moyens humains	Groupe partenarial technique ; chargés de mission URPS et CRO (chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes) ; chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes formateurs Bordeaux Métropole: 5% ETP par an sur la période du CLS
	Autres moyens	Programmes de formation, maquettes pédagogiques, conventions chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes formateurs-structures de formation
	Participations financières estimées	Conseil régional Nouvelle Aquitaine : valorisation du coût de l'action (à déterminer)
Calendrier prévisionnel	Présentation de l'action aux structures de formation, recueil et étude des maquettes pédagogiques, création de modules de formation : 2019 Conseils, organisation et animation de modules de formation auprès des structures : 2019-2023	
Indicateurs de suivi	Création de modules de formation adaptés aux publics et structures Satisfaction des participants aux modules de formation Nombre de modules de formations animés Nombre et typologie des élèves formés Nombre et typologie des structures de formation engagées dans l'action	

Fonctions du CLS Métropolitain

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Etudes et expertises : caractériser, comprendre et anticiper |
| <input type="checkbox"/> | Animation et coordination : améliorer les partenariats et collaborations notamment intersectorielles ainsi que la participation citoyenne |
| <input type="checkbox"/> | Mutualisation et transférabilité : capitaliser, diffuser des projets et pratiques probantes |
| <input type="checkbox"/> | Structuration et équilibre de l'offre : proposer ou compléter un service incontournable qui fait défaut |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Expérimentation et action pilote : tester puis évaluer des modalités innovantes |